

Signed on behalf of the Government of Antigua
Signé au nom du Gouvernement d'Antigua
Signed on behalf of the Government of the Bahamas
Signé au nom du Gouvernement des Bahamas
Signed on behalf of the Government of Barbados
Signé au nom du Gouvernement de la Barbade
Signed on behalf of the Government of British Honduras
Signé au nom du Gouvernement du Honduras britannique
Signed on behalf of the Government of Dominica
Signé au nom du Gouvernement de la Dominique
Signed on behalf of the Government of Grenada
Signé au nom du Gouvernement de Grenade
Signed on behalf of the Government of Montserrat
Signé au nom du Gouvernement de Montserrat
Signed on behalf of the Government of St. Kitts-Nevis-Anguilla
Signé au nom du Gouvernement de Saint-Christophe Nevis-Anguilla
Signed on behalf of the Government of St. Lucia
Signé au nom du Gouvernement de Sainte-Lucie
Signed on behalf of the Government of St. Vincent
Signé au nom du Gouvernement de Saint-Vincent

APPENDICE II

PROPOSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN RELATIVE AU SUCRE

La proposition du Gouvernement canadien relative aux importations de sucre brut des pays et territoires antillais du Commonwealth prévoit l'affranchissement unilatéral d'une quantité de sucre brut égale à la moyenne de ces importations au cours des cinq dernières années.

Cette formule signifierait l'abolition, pour ces pays et territoires seulement, du tarif préférentiel britannique de quelque 29 cents le quintal. Toute répartition de ce contingent tarifaire serait à débattre par les gouvernements des pays antillais du Commonwealth.

Bien entendu, ce contingent tarifaire serait un nouveau traitement préférentiel et ne pourrait être mis en œuvre avant l'obtention d'une exemption des dispositions du GATT qui interdisent toute nouvelle préférence. Il y aurait également lieu d'obtenir une dispense des gouvernements de l'Australie, de l'Afrique du sud et du Royaume-Uni, avec lesquels le Canada a conclu des accords commerciaux comportant certaines obligations relatives aux droits